

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28.09.00 Convocation du 21.09.00

Compte rendu affiché 4 Octobre 2000

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : YG/LDA

**Objet : Illuminations de
fin d'année.**

Présents :

MM. LAFFLY, MIGNOT, Mmes GUERIN, BOUHEY,
MM. POINT, VERGNE,
Maires-Adjoints,

Nombre de conseillers

en exercice : 29
présents 19
votants 25

Mme CHEZEAUBERNARD, M. DOIZY, Mmes ROUX,
BROSSARD, WYMANN, GASTREIN, VEYRIER,
MM. DUCRET, PIANA, FORGET, RUMEAU, SAINT-CYR,
Mlle MILLET, Conseillers Municipaux,

Absents représentés :

M. MEYER par Mlle VEYRIER - M. FAURE par
Mme GUERIN - M. CHATUT par Mme WYMANN -
M. AUROY par M. DOIZY - M. GONDELAUD par M. PIANA
- M. DOUCET par Mlle MILLET.

Absents excusés :

MM. MACHURAT, MARCENDE, DUSSUD et BELIN.

Monsieur l'Adjoint aux Fêtes et Cérémonies explique que les illuminations de fin d'année nécessitent que soit choisie une entreprise pour fournir les motifs lumineux, et une autre pour en assurer la pose. L'ensemble de ces prestations cumulées, sur trois ans, représente une dépense supérieure au seuil des 300.000 F.

En conséquence, il indique qu'à la suite de la mise en concurrence prévue par la loi, et l'examen des offres transmises, il propose de retenir les propositions des entreprises,

- ① *LEBLANC ILLUMINATIONS* pour le lot 1 : "Fourniture des motifs",
- ② *E.I. SE* pour le lot n° 2 : "Pose, dépose et stockage des matériels".

Il précise également que les marchés seront signés pour trois ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122.21,
- Vu le Code des Marchés Publics, notamment son article 104 1°, 10°,
- Vu le dossier de mise en concurrence pour les marchés négociés de fourniture et dépose des illuminations de fin d'année,

- Vu les résultats de la consultation,
- Adopte les marchés négociés relatifs aux illuminations de fin d'année, comme suit :

Lots :	Objet	Entreprises	Montant TTC annuel
1	Fourniture des motifs lumineux	<i>LEBLANC ILLUMINATIONS</i>	77 958,72
2	Pose, dépose et stockage des matériels	<i>ENTREPRISE INDUSTRIELLE SUD- EST</i>	55 016,00

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces marchés négociés,
- Précise que la dépense correspondante est inscrite à l'article 6232, fonction 024, du budget communal.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 28 Septembre 2000
Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 2 novembre 2000
- de la publication le 3 novembre 2000

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, 2 novembre 2000